

**COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 18 décembre 2019**

L'an deux mille dix- neuf et le dix- huit décembre à dix- neuf heures trente ,  
le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la  
loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BOULERNE Jacqueline , 1ère  
adjointe, en l'absence de Monsieur le Maire Thierry BLASZEZYK.

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 12 décembre 2019

**Présents** : Madame BOULERNE Jacqueline, Monsieur GORCE Francois,  
Monsieur CHEVOLEAU Olivier, Madame DARJO Joele, Madame HELE (CHAMARD) Nicole, Madame  
THUREAU - BLUMBERG Cecile, Madame DAVID Sophie, Madame LE DANNOIS Nadine, Madame  
PROTEAU Isabelle

**Absents excusés** : Monsieur BROUSSE David

**Absents représentés** : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame COURDE Bernadette,  
Monsieur BERNARD Alain

**Absents** : Monsieur ZAPATA Rudy, Monsieur GUERAIN Jean Christophe

**Secrétaire** : Madame DARJO Joele

- 1- Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2019
- 2- Tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2020
- 3- Loyer du logement communal 7 rue du stade pour l'année 2020
- 4- Droit de préemption urbain :  
\* Section AD131 située "rue de la Chaume Olive"
- 5- Programmation des voeux des collaborateurs
- 6- Programmation du prochain conseil
- 7- Questions diverses

Début de la séance : 19H30

1- Approbation du compte- rendu du Conseil du 13 novembre 2019

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte- rendu du conseil du 13 novembre  
2019.

2- Tarif de la restauration scolaire pour l'année 2020

Madame Jacqueline BOULERNE, 1ère adjointe, présidente de la séance en l'absence de M.  
le Maire, informe le Conseil de la nécessité d'augmenter le prix des repas servis à la cantine scolaire  
pour l'année 2020.

Le tarif pour l'année 2019 était de 3,05€ pour les enfants, de 4,40€ pour les adultes et de  
2,70€ pour les enfants apportant leur repas.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, décide à compter du 1er janvier 2020 :

- de relever le prix du repas des enfants et de le porter à 3,10€
- de laisser le prix du repas des adultes à 4,40€
- de laisser le prix du repas pour les enfants apportant leur repas à 2,70€

### 3- Loyer du logement communal 7 rue du stade pour l'année 2020

Madame BOULERNE Jacqueline, 1ère adjointe, présidente de la séance en l'absence de M. le Maire, propose au Conseil de procéder à la révision du loyer du logement situé 7 rue du Stade, pour l'année 2020.

La révision annuelle du loyer est calculée suivant le "Tableau des Références des Loyers" édité par l'INSEE.

- Loyer perçu en 2019 : 504 €/mois  
- Loyer à percevoir à compter du 1er janvier 2020 : 510,04€ (suivant indice de l'INSEE du 3ème trimestre 2019)

A compter du 1er janvier 2020, le montant du loyer proposé est de 510,04 € arrondi à 510,00 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de porter le loyer du logement situé 7 rue du Stade à 510,00 € à compter du 1er janvier 2020.

### 4- Droit de préemption urbain

Madame Jacqueline BOULERNE, 1ère adjointe, informe le Conseil, que la commune a reçu de Maître ROME Marie- Claude, notaire à Surgères, une déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble e situé "rue de la Chaume Olive", cadastré AD 131.

Le Conseil, décide, à l'unanimité, de pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

### 5- Programmation des voeux des collaborateurs

Le Conseil arrête la date des voeux de la nouvelle année pour les collaborateurs au vendredi 10 janvier 2020 à 19h15 en salle de conseil de la mairie.

### 6- Programmation du prochain conseil

Le prochain conseil municipal arrêté lors de la dernière réunion pour le mercredi 8 janvier 2020 est reporté au mercredi 15 janvier 2020 à 19h30 en salle de conseil de la mairie.

### 7- Questions diverses

Néant

Levée de la séance : 20h30

**Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 18 décembre 2019**

Le Maire,  
Thierry BLASZEZYK.

